

Demande d'autorisation de manifestation canine

Dématérialisation de la procédure : pour obtenir une réponse dans les meilleurs délais, il vous est conseillé d'effectuer votre demande par téléprocédure, accessible à partir du lien suivant mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/manifestations_canines

À défaut d'accès à la procédure dématérialisée, vous pouvez adresser ce formulaire à la direction départementale des territoires de la Vienne **un mois avant la manifestation**, soit par courriel à : ddt-chasse@viennegouv.fr, soit par courrier à l'adresse suivante : 20 Rue de la Providence – BP 80523 – 86020 Poitiers cedex

Référence : arrêté ministériel du 21 janvier 2005 modifié fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse

Je soussigné (*nom – prénom en lettres capitales*)

Demeurant : Code postal / Localité :

Téléphone :

Courriel :

Agissant en qualité de (*responsable de la manifestation, délégué régional du club de, délégué départemental.....*) :

Sollicite l'autorisation d'organiser l'épreuve suivante :

- nature de l'épreuve (Field-Trial, TAN, BICP.....)
- type de l'épreuve (menée à voix, tir à blanc, tir réel.....)
- espèce (lièvre, perdrix, sanglier.....)
- race(s) de chiens :
- nombre approximatif de chiens :
- date de la manifestation : ou période du au
- sur la commune de :
- territoires concernés (par exemple : territoire de l'ACCA de)
- superficie concernée : Nature du couvert végétal :
- existence d'une clôture : oui non

Je joins à ma demande :

- l'accord donné par le(les) propriétaire(s) ou ayant(s) droit ou titulaire(s) du droit de chasse sur les parcelles concernées
- un plan précisant le territoire concerné par la manifestation

Je m'engage à transmettre à la DDT et à la DDPP, huit jours avant la tenue de la manifestation, la liste et les numéros d'identification des chiens qui participent.

Fait àle

Signature

Une demande doit également être effectuée auprès de la direction départementale de la protection des populations, soit par courriel à : ddpp@viennegouv.fr soit par courrier à l'adresse suivante : 20 Rue de la Providence – BP 80523 – 86020 Poitiers cedex